

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le 10 avril 2014 à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

| Désignation de l'immeuble | Nature et effet de la dérogation demandée |
|--|---|
| Lot 5 003 484(Projet en arrière du Cinéma Guzzo) | La demande a pour objet d'autoriser dans le cadre d'un projet intégré, l'implantation de deux bâtiments adjacents, n'ayant pas de façade sur la voie publique avec un alignement identique au lieu du 2 m de variation tel que requis par le règlement de zonage. |

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 21 mars 2014.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier